

# NOTRE CLUB

## FORMATION

### Entraîneurs diplômés

- Christophe CANAT (DESJEPS)
- Arnaud POTTIER (BPJEPS en formation)
- 40 heures d'entraînement hebdomadaires

### Tous Publics

- Baby-Ping (dès 4 ans)
- Ecole de tennis de table
- Elite Détection
- Jeunes Compétition
- Seniors
- Loisirs
- Handisport

### Nombre de licenciés

- 150 licenciés
- 55 % de moins de 18 ans
- 60 % de joueurs inscrits en compétition

### Nos équipes

- 1 Nationale 1 Messieurs
- 1 Grand Est Elite Messieurs
- 1 Grand Est 1 Messieurs
- 1 Grand Est 2 Messieurs
- 1 Grand Est 3 Messieurs
- 1 Grand Est 4 Messieurs
- 1 Grand Est 5 Messieurs
- 1 Départementale 2
- + 5 équipes jeunes



[chriscanat@yahoo.fr](mailto:chriscanat@yahoo.fr)

06-67-43-96-34

### Joueurs formés au club

Dieniouma COULIBALY,  
Abdel-Kader SALIFOU  
(Groupe France Promotion 2004)

### *Lucas CREANGE, médaille de bronze aux Jeux Paralympiques Tokyo 2020,*

Champion du monde sport adapté INAS (2015, 2017), ITTF (2017), vice-champion d'Europe (ITTF 2015, 2017, 2019).

Multiple champion de France en simple, double mixte et double Messieurs (FFSA).



*Comment aider  
le club?*

 **lympique  
Rémois**

## *Devenir partenaire ou mécène de notre club,*

Notre club s'inscrit de longue date dans la pratique du tennis de table et la formation de nombreux jeunes à ce sport. En tant que mécène ou partenaire, vous pouvez œuvrer d'une manière ou d'une autre à la réussite de notre action:

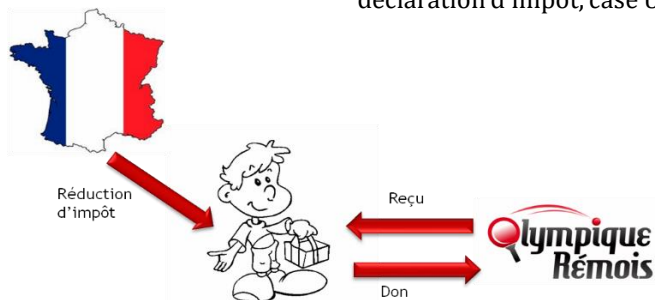
- Conforter nos actions tournées vers les jeunes et les handicapés
- Pérenniser l'emploi de nos deux salariés, garantie d'un encadrement professionnel de qualité
- Réussite sportive du loisir à la compétition de haut niveau, et... convivialité !
- Maintenir une politique tarifaire attractive
- Attirer plus de licenciés, en particulier le public féminin

## *Payez moins d'impôts en aidant le club!*

La loi française (article 200 du CGI) introduit une réduction de l'impôt sur le revenu de 66 % plafonnée à 20 % du revenu imposable, ou pour les dons d'entreprises, à une réduction directe de leur impôt de 60% du don effectué dans la limite de 5 pour mille de leur chiffre d'affaires

## *En fonction de vos moyens, vous faites un don au club*

Le club vous délivre un "reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général" qui vous ouvre droit à une réduction d'impôt de 66% (ou 60% pour une entreprise), reçu à conserver si vous déclarez en ligne, sinon à joindre avec votre déclaration vous indiquez le montant de ce versement sur votre déclaration d'impôt, case UF.



## *Au-delà du « Don libre », vous pouvez opter pour :*

### *Pack Basique*

- Logo sur le site internet
- Présence sur la page Facebook
- Logo sur les affiches

**500 € \***

### *Pack Plus*

- Logo sur le site internet
- Présence sur la page Facebook
- Logo sur les affiches

**1000 € \***

- Publicité sur le site d'inscription en ligne
- 1 séparation marquée

*\* 1 an de partenariat*

*5, impasse Léo Lagrange 51100 Reims*

Président: Albert GAUVIN

albert.gauvin@gmail.com